# INDICATIONS POUR LES ENSEIGNANTS

## MODULE 4 – L'UNION DANS NOTRE VIE QUOTIDIENNE

Cette leçon vise à montrer aux élèves de quelle manière l'Union européenne améliore leur quotidien. La leçon commence par un jeu reprenant différents exemples concrets issus de la législation de l'Union, afin d'expliquer en quoi l'Union diffère des autorités nationales, régionales et locales. Les élèves doivent indiquer, pour chaque exemple donné, s'ils pensent qu'il s'agit d'un acte législatif de l'Union ou non, et éliminer les intrus.

À l'issue du jeu, l'enseignant peut décider de donner **davantage d'informations sur certains exemples**.

| METHODE | DUREE | MATERIEL |
|---|---|---|
| Jeu éducatif: l'Union dans notre vie quotidienne | 10 minutes | - Une fiche de questions pour l'enseignant |
| Présentation | 10 minutes | - Ordinateur + projecteur<br>- Présentation du module 4 |

# OBJECTIFS ET COMPÉTENCES

## COMPORTEMENT

- Les élèves sont sensibilisés au rôle que joue l'Union européenne dans leur vie quotidienne.

## CONNAISSANCES

- Les élèves savent que l'Union européenne dispose d'un pouvoir législatif.
- Les élèves connaissent quelques exemples concrets de textes législatifs européens.

# ÉTAPE PAR ÉTAPE

# 1. LE JEU

## CONFIGURATION

Les élèves sont assis durant la brève introduction. Après l'explication du jeu, ils se lèvent. Chaque élève joue individuellement. On désigne deux coins dans la classe (ou on divise la salle en deux moitiés): un coin sera le «côté UE», et l'autre le «côté non-UE». Ce dernier recouvre le niveau de pouvoir national ainsi que les régions, les municipalités, etc.

## DÉROULEMENT

**Introduction**: Avant de commencer le jeu, il est important d'expliquer que l'Union a l**e pouvoir de légiférer**. Elle ne peut toutefois agir que dans les domaines pour lesquels ses États membres l'y ont autorisée par le biais des traités européens. Il est également important d'évoquer la **primauté du droit européen**: si une loi nationale est contraire à une disposition de l'Union, les autorités des États membres doivent appliquer la disposition de l'Union. Le principe de primauté s'applique à tous les actes européens qui ont un caractère contraignant.

**Explication du jeu**: Il s'agit d'une compétition éliminatoire entre les élèves. À chaque fois que l'enseignant donne un exemple de mesure législative, loi ou compétence, les élèves doivent indiquer s'ils pensent que cet exemple relève de la législation de l'Union ou non. Les élèves donnent leur réponse en se positionnant soit dans le «côté UE», soit dans le «côté non-UE». Quand les élèves ont fait leur choix, l'enseignant donne la bonne réponse. Les élèves qui ont trouvé la bonne réponse peuvent participer au prochain tour. Les élèves qui se sont trompés doivent se rasseoir.

Le jeu se poursuit jusqu'à ce qu'il ne reste plus que trois élèves (voire un seul). Si nécessaire, l'enseignant peut recommencer le jeu (par exemple, si tous les élèves sont éliminés après seulement trois exemples, l'enseignant peut les inviter à se relever et leur proposer de nouveaux exemples).

## QUELQUES CONSEILS

- Si ce jeu suscite l'enthousiasme des élèves, ne leur donnez pas trop d'explications après chaque exemple. Vous pourrez revenir sur les exemples en lien avec l'Union plus tard, durant la présentation.

## CONTENU

Voir le document «Questions pour les élèves».

# 2. PRÉSENTATION : RÉVISION DES CONNAISSANCES ACQUISES

## CONFIGURATION

Les élèves sont assis de manière à pouvoir aisément regarder la présentation.

## DEROULEMENT

La présentation qui accompagne ce jeu fournit des informations complémentaires sur divers exemples concrets issus de la législation de l'Union.

## LIENS UTILES

- De nombreux exemples concrets d'actes législatifs européens sont disponibles sur le site internet «Ce que l'Europe fait pour moi».
- Le site internet the12differences.eu propose un jeu en ligne amusant pour découvrir le rôle que joue l'Union dans notre vie quotidienne. L'objectif du jeu est de découvrir les 12 différences entre deux dessins presque identiques représentant des villes ordinaires, l'une située dans l'Union et l'autre en dehors. Chaque différence est liée à un acte législatif concret de l'Union européenne.